Simplifier les formalités

Déclarer votre micro-entreprise de manière dématérialisée

Exercer votre activité en toute sérénité et gagner du temps

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Isère

Vos besoins

- **Créer votre entreprise sous le régime micro-entrepreneur de manière dématérialisée (via Internet)**
- **Obtenir vos numéros SIREN, SIRET, APE**
- **Etre immatriculé au Répertoire des Métiers**

Nos réponses

Rendez-vous individuel

- Optimiser la fiabilité de votre immatriculation grâce à la saisie dématérialisée et immédiate de la formalité par le Conseiller CMA Isère
- Vous faire gagner du temps en contrôlant les dossiers annexes à l'immatriculation (ambulant)
- Obtenir votre extrait d'immatriculation (D1) dans les meilleurs délais

Atelier

- Sur ordinateur et avec accès Internet, réaliser vous-même votre immatriculation avec l'aide d'un Conseiller CMA Isère
- Vous faire gagner du temps en contrôlant les dossiers annexes à l'immatriculation (ambulant)
- Obtenir votre récépissé de déclaration en vue de l'immatriculation au Répertoire des Métiers à venir

Renseignements et inscription :
Tél : 04 76 70 82 09

www.cma-isere.fr

Les +

- rapidité
- simplicité
- sécurité juridique
- respect de l'obligation de dématérialisation
- un guichet unique pour gagner du temps (CFE)

Préalable

Avoir réalisé le Stage de Préparation à l'installation

Avoir la qualification pour le métier visé

Pour qui ?

Micro entrepreneur

Durée

Rendez-vous : 1 heure d'entretien individuel

Atelier : 1 heure (4 personnes maximum)

Intervenants

Conseiller formalités de la CMA Isère

Tarif

Rendez-vous individuel (1 h) :
70 € HT soit **84 € TTC**

Atelier (1 h) :
35 € HT soit **42 € TTC**

Mise à jour du 24/01/2019